



Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales

Rapport de gestion

Troisième trimestre de 2009

Le présent rapport de gestion décrit nos activités, notre rendement et notre situation financière pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 par rapport aux périodes correspondantes de 2008. Il doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes les accompagnant du troisième trimestre de 2009, ainsi que nos états financiers consolidés vérifiés et les notes les accompagnant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et le rapport de gestion connexe. Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »).

Dans le présent document, à moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos » et le « Fonds » font référence au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses filiales. Les références à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) visent tant cette entité que ses filiales. En préparant ce document, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'à la date du présent rapport de gestion, soit le 10 novembre 2009, sauf indication contraire.

De l'information additionnelle à l'égard du Fonds, y compris les rapports annuels et trimestriels, les compléments d'information, les notices annuelles et les circulaires d'information, se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales, à l'adresse www.bellaliant.ca, ou sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Information prospective

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective qui a trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs. Les informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes, nos plans et nos priorités pour 2009 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur nos attentes et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels Placements Bell Aliant, s.e.c. et nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 10 novembre 2009. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par des termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « compter », « chercher », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables. Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans pour autant s'y limiter : notre dépendance envers Placements Bell Aliant, s.e.c. et, par conséquent, tous les risques et incertitudes auxquels les activités de cette dernière sont assujetties; la volatilité du marché des valeurs mobilières; les conditions du marché ou le contexte d'affaires; l'évolution de la législation et de la réglementation; le caractère imprévisible et la volatilité du cours de nos parts; la nature des parts du Fonds; les restrictions applicables à la détention de parts par des non-résidents; la dilution découlant de l'émission de nouvelles parts et les modifications apportées aux règles fiscales régissant les fiducies de revenu. Certains de ces facteurs de risque sont largement indépendants de notre volonté. Veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » du

présent rapport de gestion pour une analyse détaillée de ces facteurs de risque ainsi que d'autres facteurs. Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à quelque information prospective que ce soit.

Veillez également consulter la rubrique intitulée « Renseignements prospectifs » de notre communiqué de presse daté du 2 février 2009 portant sur les résultats de 2008 et les prévisions financières pour 2009 du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., qui se trouve aux adresses www.bellaliant.ca et www.sedar.com.

Nos activités

Nous sommes une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale régie par les lois de la province d'Ontario. Nous détenons des placements dans des entités qui exploitent l'un des plus importants fournisseurs de services de télécommunications régionales en Amérique du Nord.

Nous détenons une participation indirecte de 82,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c., laquelle consolide les résultats financiers de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (« Bell Aliant, s.e.c. »), de Télébec, société en commandite (« Télébec ») et de NorthernTel, société en commandite (« NorthernTel »). Nous comptabilisons ce placement à la valeur de consolidation étant donné que nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de cette entité, sans toutefois la contrôler. BCE Inc. (« BCE ») et Bell Canada détiennent la participation restante de 17,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. Bell Canada détient également une participation de 37,9 % dans Bell Aliant, s.e.c. (34,9 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles). Ces participations sont échangeables contre des parts du Fonds, ce qui confère à BCE une participation réelle combinée de 44,1 % dans le Fonds, après dilution totale. En vertu de la convention des porteurs de titres, BCE dispose de certains droits de gouvernance lui conférant un contrôle sur Placements Bell Aliant, s.e.c. pour autant que sa participation dans le Fonds, après dilution totale, soit égale ou supérieure à 30,0 % et que certains accords commerciaux aient été conclus avec Bell Aliant, s.e.c.

Nous sommes dépendants, sur le plan économique, de notre importante entité émettrice Placements Bell Aliant, s.e.c. Nous sommes touchés par les événements ou opérations relatifs à Placements Bell Aliant, s.e.c., par sa gestion financière et sa gestion du capital ainsi que par les risques et les incertitudes qui la concernent, car ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les distributions qu'elle nous verse et, par conséquent, sur notre capacité à verser des distributions à notre tour. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés, les notes les accompagnant, de même qu'avec le rapport de gestion qui s'y rapporte de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour la période terminée le 30 septembre 2009.

Planification en vue des futures modifications fiscales

Par suite des modifications annoncées précédemment par le gouvernement fédéral à l'égard de la loi fiscale, à compter du 1^{er} janvier 2011, le Fonds sera imposé comme s'il était une société. Nous prévoyons recommander aux porteurs de parts du Fonds une opération à imposition différée visant sa conversion, le faisant passer d'une fiducie de revenu à une société, en vertu des règles de conversion promulguées à titre de loi le 12 mars 2009. Nous prévoyons que la conversion prendra effet le 1^{er} janvier 2011 ou avant cette date et nous étudions attentivement les circonstances particulières et les possibilités qui s'offrent à nous dans le but de déterminer la meilleure façon de structurer la conversion. Actuellement, nous prévoyons que notre abri fiscal devrait être suffisant pour reporter l'engagement d'un passif d'impôts pour un minimum de 18 mois et un maximum de 24 mois après la conversion du Fonds en société. Nous continuons également d'étudier les stratégies et les options qui pourraient atténuer l'incidence que le paiement d'impôts sur les bénéficiaires aura sur les distributions que nous verserons à nos porteurs de parts. Nous ne nous attendons pas à ce que ces mesures de conversion aient une incidence sur notre modèle d'affaires ou sur nos plans d'exploitation.

Sommaire des résultats

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit derniers trimestres. L'information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais a été préparée de la même façon que nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Pour les huit trimestres compris dans la période terminée le 30 septembre 2009 (en millions de dollars, sauf les montants par part)	2009			2008				2007
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Quote-part du revenu tiré des placements et autres produits	80,7 \$	76,3 \$	66,4 \$	66,0 \$	76,2 \$	69,4 \$	44,1 \$	106,8 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	80,0	74,8	65,4	65,5	74,7	68,5	43,0	105,6
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(5,7)	(3,4)	0,6	0,1	0,3	(0,7)	0,0	(0,5)
Bénéfice net	74,3 \$	71,4 \$	66,0 \$	65,6 \$	75,0 \$	67,8 \$	43,0 \$	105,1 \$
Bénéfice de base par part lié aux activités poursuivies	0,63 \$	0,59 \$	0,51 \$	0,51 \$	0,59 \$	0,54 \$	0,34 \$	0,82 \$
Bénéfice de base par part lié aux activités abandonnées	(0,05)	(0,03)	0,01	0,01	-	(0,01)	-	-
Bénéfice de base par part	0,58 \$	0,56 \$	0,52 \$	0,52 \$	0,59 \$	0,53 \$	0,34 \$	0,82 \$
Bénéfice dilué par part lié aux activités poursuivies	0,58 \$	0,55 \$	0,51 \$	0,41 \$	0,58 \$	0,54 \$	0,34 \$	0,72 \$
Bénéfice dilué par part lié aux activités abandonnées	(0,05)	(0,03)	-	0,01	-	(0,01)	-	-
Bénéfice dilué par part	0,53 \$	0,52 \$	0,51 \$	0,42 \$	0,58 \$	0,53 \$	0,34 \$	0,72 \$
Distributions déclarées	92,3 \$	92,3 \$	92,1 \$	92,1 \$	92,1 \$	92,1 \$	91,2 \$	89,5 \$

Bénéfice net

Le bénéfice net représente essentiellement notre quote-part du bénéfice généré par les placements, laquelle est augmentée (diminuée) pour tenir compte des économies (charges) d'impôts futurs. Les économies (charges) d'impôts futurs sont liées à notre quote-part des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans les bilans de nos entités émettrices et leur valeur fiscale. Le bénéfice net reflète également un petit montant d'intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie et ses équivalents, ainsi que les charges d'exploitation. Notre bénéfice net dépend en très grande partie de notre placement à la valeur de consolidation dans Placements Bell Aliant, s.e.c. et, par conséquent, des résultats d'exploitation de cette dernière. Les résultats financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 par rapport aux périodes correspondantes de 2008 sont analysés dans le rapport de gestion du troisième trimestre de 2009 de cette entité.

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies pour le troisième trimestre de 2009 a augmenté de 5,3 M\$, ou de 7,1 %, par rapport à celui du troisième trimestre de 2008. Cette augmentation est essentiellement attribuable à une hausse de 4,6 M\$, ou de 6,0 %, de notre quote-part du revenu tiré de notre placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le troisième trimestre de 2009, par rapport au trimestre correspondant de 2008, découlant de la hausse du bénéfice net de ce placement. Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a augmenté de 34,0 M\$, ou de 18,3 %, par rapport à la période correspondante de 2008. Cette augmentation découle principalement d'une hausse de notre quote-part du revenu net tiré de ce placement et d'une diminution de 14,0 M\$ de notre quote-part du revenu comptabilisée au premier trimestre de 2008 relativement à un ajustement du montant nominal de l'amortissement qui ne s'est pas reproduit en 2009, partiellement contrebalancées par une augmentation de 9,8 M\$ de la charge d'impôts futurs d'un exercice à l'autre, une économie d'impôts futurs de 8,5 M\$ ayant été enregistrée en 2008 alors qu'une charge d'impôts futurs de 1,3 M\$ a été enregistrée en 2009.

Le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées au troisième trimestre de 2009 comprend notre quote-part des résultats d'exploitation d'Innovatia Inc. (« Innovatia »), une filiale de Placements Bell Aliant, s.e.c. Au troisième trimestre de 2009, une entente visant la vente de la totalité des actions d'Innovatia a été conclue, ce qui s'est traduit par le classement des activités d'Innovatia à titre d'activités abandonnées. Le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées au troisième trimestre et depuis le début de l'exercice inclut également notre quote-part des résultats de xwave New England Corp., des activités de défense, de sécurité et d'aérospatiale ainsi que d'Atlantic Mobility Products Limited Partnership.

Distributions déclarées

Au troisième trimestre de 2009, nous avons déclaré des distributions à nos porteurs de parts de 92,3 M\$, ou de 0,7251 \$ la part, comparativement à 92,1 M\$, ou 0,7251 \$ la part, au troisième trimestre de 2008. Depuis le début de l'exercice, en 2009, nous avons déclaré des distributions à nos porteurs de parts de 276,7 M\$, ou 2,1753 \$ la part, comparativement à 275,4 M\$, ou 2,1686 \$ la part, pour la période correspondante de 2008. Cette augmentation s'explique par le nombre légèrement plus élevé de parts du Fonds en circulation en 2009 par rapport à 2008, ainsi que par la hausse de 2,9 % de notre ratio de distribution mensuel appliquée depuis février 2008.

Nous sommes entièrement dépendants des distributions reçues de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour verser nos distributions. Veuillez vous reporter au rapport de gestion de la période terminée le 30 septembre 2009 de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour une analyse supplémentaire de ses distributions.

Gestion financière et gestion du capital

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière au 30 septembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
Total de l'actif	4 164,1 \$	4 211,6 \$
Total du passif	30,8 \$	30,9 \$
Avoir des porteurs de parts	4 133,3 \$	4 180,7 \$

Actif et passif

Au 30 septembre 2009, notre actif était principalement composé de notre participation indirecte dans Placements Bell Aliant, s.e.c. ainsi que des distributions et des autres montants à recevoir de cette dernière. La valeur comptable de nos placements a diminué de 53,6 M\$ depuis le 31 décembre 2008, étant donné que notre quote-part des revenus a été inférieure aux distributions déclarées à recevoir de notre entité émettrice. De plus, nous regroupons habituellement nos liquidités excédentaires avec celles de Bell Aliant, s.e.c. pour les investir dans des instruments négociables du marché monétaire à court terme. Par conséquent, les soldes à recevoir d'apparentés et le solde de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie fluctuent au fil du temps en fonction de nos besoins de liquidités. Au 30 septembre 2009, cet actif avait augmenté de 6,2 M\$ par rapport aux soldes au 31 décembre 2008, augmentation essentiellement attribuable aux montants comptabilisés comme des sommes à recevoir de Placements Bell Aliant, s.e.c. relativement à notre régime de parts différées.

Notre passif est constitué essentiellement des distributions à verser à nos porteurs de parts, qui se chiffraient à 30,8 M\$ au 30 septembre 2009 et à 30,7 M\$ au 31 décembre 2008.

Parts du Fonds

Au 30 septembre 2009, 127 255 055 parts du Fonds étaient en circulation, soit 100 373 827 parts de société en commandite échangeables et 1 290 645 parts émises à la valeur nominale en vertu de notre régime de parts différées. Seule une tranche de 431 871 parts émises à la valeur nominale en vertu de notre régime de parts différées est considérée comme dilutive, car la tranche résiduelle est assujettie au respect de certains critères au chapitre du rendement futur. Par conséquent, au 30 septembre 2009, 228 060 753 parts du Fonds étaient en circulation après dilution totale.

Au 30 octobre 2009, 127 259 658 parts du Fonds étaient en circulation.

Opérations entre apparentés

Comme il a été mentionné précédemment à la rubrique « Nos activités », nous détenons une participation indirecte de 82,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. De plus, BCE et Bell Canada détiennent 44,1 % de nos parts après dilution totale. Veuillez vous reporter à la note 7 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période terminée le 30 septembre 2009 pour obtenir plus de renseignements sur nos opérations entre apparentés conclues avec Placements Bell Aliant, s.e.c.

Principales conventions comptables et estimations comptables critiques

Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous faisons sont les mêmes que celles décrites à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») procède de façon régulière à la modification de normes ou recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et au chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ». Le chapitre 1582, qui a remplacé le chapitre 1581, établit des normes d'évaluation des regroupements d'entreprises ainsi que des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui a remplacé le chapitre 1600, reporte les directives actuelles à l'égard des aspects de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition, sauf en ce qui a trait aux aspects qui traitent d'une participation sans contrôle. Le chapitre 1602 établit des directives sur le traitement des participations sans contrôle après une acquisition au moyen d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le CNC a confirmé qu'il harmoniserait complètement les PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et les autres, à la date même de la transition. L'International Accounting Standards Board continue de faire évoluer les IFRS; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que le texte des normes, à la date de transition, soit différent de sa version actuelle.

Comme il est présenté dans notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons élaboré une démarche en quatre étapes pour effectuer le passage aux IFRS.

Première étape – sensibilisation et évaluation initiale

Deuxième étape – évaluation détaillée

Troisième étape – élaboration

Quatrième étape – mise en œuvre

Nous avons procédé à la compilation et à l'analyse des renseignements obtenus au cours de l'étape d'évaluation détaillée et nous avons présenté nos conclusions et recommandations préliminaires relatives aux choix pertinents en matière de conventions comptables à notre comité de vérification au deuxième trimestre de 2009. Nous continuerons d'affiner ces choix de conventions comptables à mesure que nous poursuivrons nos efforts de conversion et que les normes IFRS évolueront. Au cours du premier trimestre de 2009, nous avons commencé à concevoir les modifications à apporter aux processus opérationnels et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, et nous avons entrepris l'élaboration et le maintien d'un système de deux registres parallèles pour 2010. Ayant terminé l'étape de l'élaboration, à la fin du deuxième trimestre de 2009, nous avons commencé à effectuer les essais des modifications proposées en ce qui a trait à la conception des systèmes. Nous prévoyons que l'étape de la mise en œuvre se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2010.

Notre équipe responsable du passage aux IFRS présente régulièrement à son comité directeur et au comité de vérification des rapports portant sur l'état d'avancement de la conversion. La direction, les employés touchés et les parties prenantes internes et externes reçoivent également de l'information et de la formation de façon continue. Nous avons affecté des ressources suffisantes à notre projet de conversion, nous avons engagé des conseillers externes et nous collaborons avec notre groupe de contrôles de l'entreprise ainsi qu'avec nos vérificateurs internes et externes. Nous prévoyons réaliser toutes les étapes importantes prévues selon notre plan au fur et à mesure du déploiement de nos efforts de conversion.

Cette information est présentée afin de permettre aux investisseurs et à toute autre personne de mieux comprendre notre plan de conversion aux IFRS et l'incidence possible de cette conversion sur, notamment, nos états financiers et nos mesures du rendement d'exploitation. Toutefois, les lecteurs sont priés de noter que l'utilisation de cette information à toute autre fin pourrait ne pas être appropriée. Cette information reflète également nos plus récentes hypothèses et attentes; certaines circonstances, comme des changements aux IFRS, aux règles et à la conjoncture, pourraient entraîner des variations quant à ces hypothèses et attentes.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de déterminer de façon définitive l'incidence quantitative et qualitative de notre adoption future des IFRS; elle pourrait toutefois être importante. D'autres renseignements seront fournis à mesure que nous nous rapprocherons de la date de conversion.

Gestion des risques

Au troisième trimestre de 2009, nous n'avons décelé aucun changement important de la nature des risques auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités.

Pour obtenir une analyse des risques liés au Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Gestion des risques » de notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de 2008. Pour obtenir une analyse des risques liés aux activités de Placements Bell Aliant, s.e.c., veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » de son rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle de 2008, telles qu'ayant été mises à jour dans son rapport de gestion du troisième trimestre de 2009.

Contrôles et procédures

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Notre système de contrôle interne est fondé sur le cadre et les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada.

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période terminée le 30 septembre 2009 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.